

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00452

Numéro SIREN : 502 389 042

Nom ou dénomination : 6ENERGY+

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2023 sous le numéro de dépôt A2023/019621

**EXTRAIT DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 6 JUIN 2023
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

PROJET DE RESOLUTION

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à quarante mille cinq cent soixante-douze euros et quatre-vingt-quinze centimes d'euros (40 572,95 €) de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice40 572,95 euros

Affectation

Au poste « Report à nouveau »40 572,95 euros

Totaux : **40 572,95 euros** **40 572,95 euros**

Reconstitution des capitaux propres

L'assemblée générale constate que les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois (3) derniers exercices.

VOTE DE LA RESOLUTION

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à quarante mille cinq cent soixante-douze euros et quatre-vingt-quinze centimes d'euros (40 572,95 €) de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice40 572,95 euros

Affectation

Au poste « Report à nouveau »40 572,95 euros

Totaux : **40 572,95 euros** **40 572,95 euros**

Reconstitution des capitaux propres

L'assemblée générale constate que les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois (3) derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Monsieur Mahmoud AMOU MOHAMMADI GHOMI
Cogérant

